

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Adopté

N° AS724

AMENDEMENT

présenté par

M. Delautrette, rapporteur, M. Philippe Vigier, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 10

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux deux occurrences du mot :

« prend »

le mot :

« a ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer au mot :

« pris »

le mot :

« eu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel